

À l'attention du

Collège des Bourgmestre et Échevins
rue de Stalle 77
1180 Uccle

Envoyé par courriel à pcm@uccle.brussels

Bruxelles, 31 juillet 2023

Objet: Avis du Conseil Consultatif de l'Égalité des Genres d'Uccle en réponse à l'Enquête publique No 108/2023 concernant le Plan Communal de Mobilité

Cher.es membres de la Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Conseil consultatif de l'égalité des genres félicite la commune et toutes les parties prenantes pour l'aboutissement du projet de "Plan Communal de Mobilité" (PCM), le bien-être des Ucclois.es ainsi que les enjeux environnementaux étant au centre de ce projet.

Cet avis reprend des considérations générales ainsi que plusieurs recommandations.

Le Conseil souligne toutefois d'emblée son étonnement et sa déception de ne pas avoir trouvé de mention des termes " femmes" ou "genre" ou encore "LGBTQIA+" dans les documents proposés. La mobilité étant genrée, cela signifie que les besoins de mobilité, et de sécurité routière ou personnelle, de tous.tes ne sont pas pris en compte de manière adéquate.

L'absence de prise en compte du genre dans le plan de mobilité a justifié un avis de la CCEG.

Le Conseil rappelle que la Commune doit pouvoir répondre à des évaluations du type "égalité des chances". À l'avenir, nous recommandons donc de prendre en compte dès la conception des projets ces analyses afin d'établir des politiques et des actions efficaces qui répondent aux besoins de tous et toutes.

Le Conseil consultatif pour l'égalité des genres se tient à la disposition de la commune pour toute demande d'avis sur les projets liés à la mobilité et d'autres planifications et stratégies ayant une dimension de genre. Nous invitons donc la Commune à régulièrement consulté d'initiative le Conseil, les questions liées à la mobilité et à la sécurité routière étant d'importance pour toutes et tous. Le Conseil Consultatif des Modes Actifs (CCMA) pourrait également consulter le Conseil pour l'égalité des genres de façon régulière.

1. **Gender Mainstreaming et analyse genrée.** Le CCEG déplore le manque d'analyse genrée du plan de mobilité et le manque de statistiques ventilées par sexe/genre dans la documentation relative au Plan Communal de Mobilité.

Recommandation 1 : La référence à l'objectif d'un "plan de mobilité neutre du point de vue du genre" devrait être remplacée par un "plan de mobilité sensible au genre" et inclure des actions concrètes à mettre en œuvre dans ce sens.

Recommandation 2 : établir des indicateurs genrés pour le développement et la mise en œuvre des politiques de mobilité. Notamment en vue de vérifier si les besoins de ces groupes sont correctement pris en compte, ne pas se limiter un simple décompte numérique par sexe des effets des mesures.

2. **La mobilité est genrée.** Les habitudes de mobilité varient selon le genre, l'âge et d'autres caractéristiques. Comprendre la dimension genrée de la mobilité permet de mieux répondre aux besoins de tous.tes et assure une planification efficace et juste.

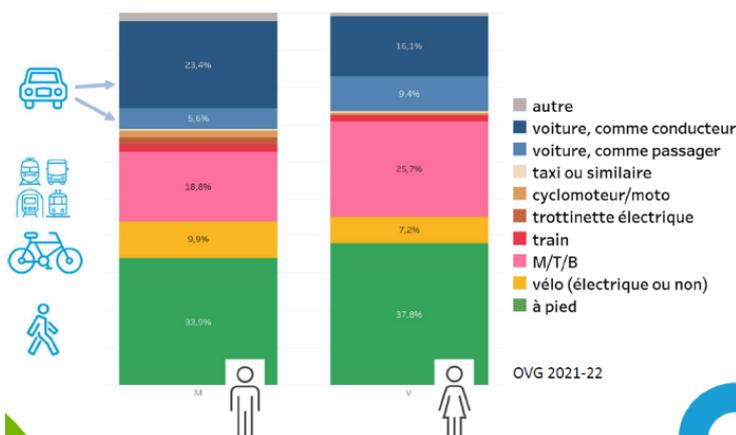
L'Eurobaromètre confirme que 31 % des femmes utilisent les transports publics contre 24 % des hommes dans l'Union européenne (Eurobaromètre, 2020). À Bruxelles, 25.7 % des femmes utilisent les transports en commun contre 18.8 % des hommes. Les schémas de mobilité des femmes sont plus complexes et nécessitent des moyens de transport plus variés que ceux des hommes (Sansonetti et Davern, 2021).

Les femmes se déplacent plus à pied (37.8 % des femmes à Bruxelles, contre 33.9 % des hommes) et autour des "boucles de déplacement" liées aux tâches reproductives. Alors que les hommes utilisent plus de véhicules motorisés (23.4 % des hommes à Bruxelles contre 16.1 % des femmes) et de vélos et font plutôt des déplacements binaires de travail-domicile. Selon une estimation, plus de 2/3 des déplacements effectués par les hommes le sont pour le travail, contre seulement la moitié des déplacements effectués par les femmes, tandis que près d'1/3 des déplacements effectués par les femmes sont liés aux responsabilités domestiques, contre seulement 1/8 des déplacements effectués par les hommes. La situation à Uccle semble correspondre à ce modèle.

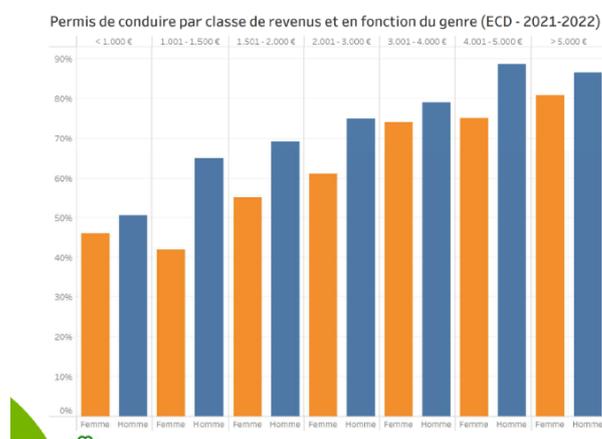
Même les pratiques d'apparence anodine tel que [le déneigement de l'espace public sont genrées](#). Donner priorité aux trottoirs plutôt qu'aux routes a montré non seulement une attention genrée mais a également permis de réduire les accidents liés aux utilisations des trottoirs enneigés (plus élevés que ceux de la route) en Suède (Criado-Perez, 2019).

Bruxelles Mobilité, lors du colloque "Comment concilier enjeux de mobilité durable, transition écologique et équité sociale" du 27 juin 2023 a encore souligné les points suivants :

a) Déplacements en fonction du genre en Région bruxelloise :



b) Possession du permis de conduire (voiture) en fonction du genre et du revenu en Région bruxelloise :



- c) Possession de la voiture en fonction du genre en Région bruxelloise : 38% des hommes sont propriétaires d'au moins une voiture contre 22% des femmes. Un report modal doit aussi se penser en fonction du genre.

Ces données confirment l'aspect éminemment genré de la mobilité dans la Région Bruxelles Capital. Par ailleurs, le tableau ci-dessus montre l'importance de croiser cette thématique avec celle des inégalités de revenus, mais aussi très probablement avec les besoins spécifiques en fonction de l'âge.

Recommandation 3 : Nous demandons à la commune d'effectuer au plus tôt une analyse de l'impact genré du plan de mobilité (et de tout plan communal) en vue de mieux dégager les besoins spécifiques des citoyen.nes, en particuliers des femmes et personnes LGBTQIA+. Consulter et prendre en considération dès le départ les besoins les plus récurrents de ces groupes. Ne pas négliger les besoins de mobilité liés au soins (« care » en anglais) de façon générale.

Recommandation 4 : Le PCM devrait aussi identifier des solutions et des stratégies possibles pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la mobilité en se servant de la numérisation comme une opportunité de créer l'inclusion et non l'inverse.

- 3. Le transport est un lieu d'inégalités majeures.** "Le sexe est l'un des facteurs les plus déterminants dans le choix des moyens de transport." Les différences de mobilité entre les femmes et les hommes peuvent être considérées comme le reflet de structures patriarcales qui confèrent aux femmes une plus grande responsabilité en matière de soins, tandis que les hommes jouissent généralement d'une plus grande indépendance culturelle et économique, ainsi que d'un pouvoir sur la conception des systèmes de mobilité.

Recommandation 5 : Le Conseil peut aussi recommander de veiller à installer des parkings vélos adaptés aux transports d'enfants à proximité de tous les services d'Uccle (commerces, écoles, services communaux...).

- 4. L'(in)sécurité dans les espaces publics et les transports.** La sécurité est mentionnée 25 fois dans le PCM seulement pour référer à la sécurité routière. Il n'y a pas une seule mention de la sécurité contre le harcèlement sexuelle et autres violences faites contre les femmes et personnes LGBTQIA+ dans les transports publics. 95% des femmes répondant à une enquête en 2016 ont signalé avoir fait l'objet de sexisme dans l'espace public de manière générale. ([JUMP, Mon expérience du sexisme, 2016](#)). Une étude française a mis en lumière qu'au moins 267 000 personnes (dont 85% de femmes) ont été victimes d'harcèlement sexuel dans les transports sur une période de deux ans ([L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales; 2017](#)). Le sexisme et le harcèlement sexuel dans l'espace public contribue au sens d'insécurité des femmes et personnes LGBTQIA+ principalement.

Recommandation 6 : Le Conseil demande que le plan prenne en compte les besoins de sécurité dans l'espace public et les transports en commun, notamment au regard des violences faites contre les femmes et personnes LGBTQIA+.

- 5. La sécurité routière.** On peut regretter l'absence de mention à la formation du brevet du piéton qu'il serait intéressant d'étendre également à toutes les écoles primaires (la marche étant un des déplacements favorisés par les femmes notamment). Plus largement, nous invitons les autorités à envisager toutes les actions de sensibilisation sous un angle du genre. En effet, la sécurité routière est genrée (plus de 60 % des victimes sont masculines). Des travaux scientifiques (voir les travaux de Marie-Axelle Granié) ont montré que les hommes (et ce dès l'enfance) sont éduqués à prendre davantage de risques que les filles et les femmes, qui, elles sont davantage éduquées à la prudence. Il

est indispensable de former adéquatement l'ensemble de la population à des comportements prudents, anticipatifs dans la circulation.

Nous notons une attention particulière donnée à la mobilité et la sécurité aux alentours des écoles. Nous regrettons le manque d'attention similaire à la mobilité et la sécurité aux alentours des crèches.

Recommandation 7 : Le Conseil suggère que l'action 4.5.2 concernant les événements de promotion de la mobilité durable ne doit pas se limiter aux enfants et à l'apprentissage du vélo. La formation peut être étendue également aux adolescents, valoriser d'autres formes de mobilité durable (notamment la marche) et lutter contre des stéréotypes du type "valorisation de la prise de risques et de la vitesse".

Recommandation 8 : Les actions de formation et de sensibilisation prennent en compte les dimensions de genre : concrètement, éviter de valoriser les comportements de type "maîtrise d'un véhicule" mais plutôt encourager les comportements anticipatifs et prudents. Exemple : brevet du piéton : enseigner aux filles ET aux garçons, l'importance de s'arrêter avant de traverser, le fait qu'un accident peut avoir des conséquences graves, lutter contre les prises de risques du type vitesse excessive, conduite sous influence et ce, depuis, l'adolescence.

Recommandation 9 : Ajouter les crèches dans les mentions de la sécurité aux alentours des écoles.

6. Le stationnement et l'accessibilité. Concernant le stationnement, nous notons l'approche servicielle de celle-ci.

Recommandation 10 : Le Conseil recommande de conserver dans une certaine mesure un stationnement accessible près des institutions qui relèvent du soin au sens large (école, crèche, maisons de repos...).

Pour conclure, Uccle a une population plus féminine et plus âgée que les autres communes de la Région. Bien que le genre ne soit pas mentionné explicitement, on peut déduire que la PCM renforcera la cohésion sociale. Dans ce cas, les femmes sont concernées et peuvent être des acteurs importants du changement.

Cet avis a été préparé par le groupe de travail ad hoc du CCEG composé de Mmes : M. COLLART, J. JUST, N. MEURENS, et L. PRISTA,